ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

thons

Question écrite n° 36748

Texte de la question

Une organisation de protection de la nature vient de demander que soit appliqué un moratoire sur la pêche du thon rouge en Méditerranée. Très appréciés des Japonais qui déboursent des sommes énormes pour s'en procurer, ces poissons sont pêchés pour être engraissés dans les fermes maritimes avant d'être commercialisés. Ce marché aurait doublé en deux ans pour atteindre 21 000 tonnes provenant de fermes maritimes implantées sur le pourtour de la Méditerranée, en particulier dans la région de Murcie (Espagne), mais aussi en Italie, à Malte, en Croatie, en Tunisie, en Algérie et en France. Déjà appauvri par une pêche industrielle pratiquée par des bateaux étrangers durant ces dernières années, le cheptel de thon rouge méditerranéen serait menacé. En conséquence, de cette mise en garde, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales quelle est son appréciation de la situation et quelles sont les mesures qu'il pourrait envisager.

Texte de la réponse

L'action du Gouvernement concernant la gestion de la pêche du thon rouge se fait à trois niveaux, au niveau multilatéral, au niveau de la politique commune de la pêche, et enfin au niveau de la politique nationale des pêches maritimes. Au niveau multilatéral, les autorités françaises s'investissent dans la délégation communautaire négociant ce dossier au sein de la commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). La zone de compétence de la CICTA comprend l'Atlantique, la Méditerranée et la mer Noire. Elle se réunit chaque année et formule les recommandations de gestion encadrant la pêcherie de thons rouges ainsi que l'activité d'embouche de ce thonidé. La CICTA a pris, récemment, une série de mesures visant à mieux encadrer et suivre l'activité de mise en cage des thons. Concernant les deux autres niveaux de l'action du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, le souci constant du Gouvernement est de promouvoir l'exploitation durable du thon rouge notamment par un suivi strict des captures et plus particulièrement des transferts de thons dans les cages. L'action du Gouvernement se traduit notamment par le renforcement des autorités en charge du contrôle des pêches, ainsi que par l'amélioration du suivi statistique des captures de thons rouges.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36748
Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2404
Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9183